



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code de la route

Question écrite n° 72146

Texte de la question

M. Léonce Deprez à la veille des élections présidentielles, demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser, la suite qu'il envisage de réserver à la récente proposition de l'association des maires de France. Les maires et les présidents de communautés ont rappelé que le produit des amendes routières est réparti entre les communes, contribuant tout à la fois à leur aménagement et à assurer une meilleure sécurité routière. Les maires de France demandent en conséquence que, dans un esprit civique, il n'y ait pas d'amnistie pour les infractions routières de circulation et de stationnement après les élections présidentielles (Maires de France, publication de l'AMF, décembre 2004).

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72146

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 418